



*Extraict du Priuilege du Roy.*

**P**AR Grace & Priuilege du Roy il est permis à Sebastien Cramoisy, Marchand Libraire Iuré en l'Vniuersité de Paris, & Imprimeur ordinaire du Roy, d'imprimer ou faire imprimer vn Liure intitulé, *Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle France en l'année mil six cens trente-six. Enuoyée au R. P. Prouincial de la Compagnie de Iesus en la Prouince de France. Par le Pere Paul le Ieune de la mesme Compagnie, Superieur de la Residence de Kébec: & ce pendant le temps & espace de dix années consecutiues. Auec defenses à tous Libraires & Imprimeurs d'imprimer, ou faire imprimer ledit Liure, sous pretexte de desguisement, ou changement qu'ils y pourroient faire, à peine de confiscation, & de l'amende portée par ledit Priuilege. Donnée à Paris, le 22. Decembre, 1636.*

Par le Roy en son Conseil,

VICTON.